# République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère du Commerce

Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur



de l'Exportateur

S	Sommaire	
	FORMALITES POUR LA CREATION DE L'ENTREPRISE	01
	PREALABLES POUR REUSSIR L'EXPORTATION	02
	AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION	03
	PROMOTION DU PRODUIT ET RECHERCHE DE CLIENTS	04

CONSTITUTION DU DOSSIER
ET PREPARATION
05
DE L'OPERATION D'EXPORTATION

REALISATION DE L'OPERATION 06





> Publication des statuts sur le	
Bulletin Officiel des Annonces	
Légales (BOAL).	
> Dépôt des statuts au greffe du	
tribunal de commerce	

	tribunar de commerce.	
Registre du commerce (RC)	> Inscription au Registre du commerce (Une demande établie sur des formulaires fournis par le Centre National du Registre du	Antennes locales de wilaya du CNRC CNRC (Centre National du Registre du Commerce) Email: dpn@cnrc.org.dz Site web:

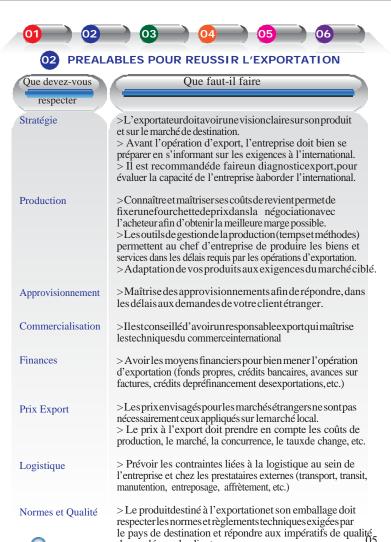
	Commerce).	www.sidgilcom.cnrc.dz
Identifiant fiscal	> Immatriculation obligatoire au Service des Impôts. > Début de l'activité est soumis à la déclaration d'existence auprès des impôts.	Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI) Email:contact_dgi@mf.gov.dz Site web:www.mfdgi.gov.dz

Identifiant fiscal	> Immatriculation obligatoire au Service des Impôts. > Début de l'activité est soumis à la déclaration d'existence auprès des impôts.	Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI) Email:contact_dgi@mf.gov.dz Site web:www.mfdgi.gov.dz
Assurances sociales	> Déclaration obligatoire au titre des salariés et du Gérant.	Antenne de la CNAS, CASNOS (Wilaya) Site web: www.cnas.org.dz
Ouverture d'un compte bancaire	> Pour une entreprise personne morale disposer d'un compte bancaire commercial.	Banques commerciales



04 04 04 04 04	Forme Juridique Registre du commerce (RC) Identifiant fiscal Assurances sociales Ouverture d'un compte bancaire
05 05 05 05 05 05 05 05	Stratégie Production Approvisionnement Commercialisation Finances Prix Export Logistique Normes et Qualité
06 07 08 09	Appuis financiers Fiscalité Facilitations et Régimes Douaniers Facilitation pour les Foires et Salons à l'Etranger
10 10 10 10	Elaboration de supports publicitaires Outils de communication Participation aux foires, salons et expositions à l'étranger Prospection indirecte à l'étranger
11 11 11 12 12 12 13 13 14 14	Carte d'Agriculteur Carte Professionnelle d'Artisant Registre du Commerce Fiscalité Domiciliation Bancaire Transitaire Contrat Certificat d'origine Connaissement, LTA, CMR, Bon à Délivrer et Bon de Mise à Qua Certificat Sanitaire et Phytosanitaire Assurances Conditionnement, emballage et étiquetage
15 16 17 17-18	Déclaration douanière Suivi de l'acheminement Rapatriement du produit de la vente à l'export .

ALGE ALÍ



demandés par le client.





### Quecherchez-vous

Qu'est-ce qui est prévu

03 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

A qui s'adresser

### Appuis financiers

- > 50 % des frais de transport international des produits agricoles périssables destinés à l'exportation, à l'exception des dattes (remboursées à 80%) et ce, pour toutes les destinations de ce produit, remboursés après l'opération sur justificatifs (facture domiciliée, facture de transport, déclaration douanière, attestation bancaire de rapatriement de fonds, ...etc.).
- > 25 % des frais de transport international des produits non agricoles à destination éloignée, remboursés après l'opération sur justificatifs.
- > Prise en charge d'une partie des frais de participation (location d'emplacement d'exposition, transport et transit des échantillons, publicités spécifiques à la manifestation considérée) aux foires et salons à l'étranger, selon les seuils ci-après :
- 80% dans le cas d'une participation collective aux foires et expositions inscrites au programme officiel des foires et salons à l'étranger.
- 100% dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.
- 50% dans le cas d'une participation individuelle à d'autres manifestations ne figurant pas au programme officiel.

Service Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) du Ministère du Commerce (DGCE) Email: contact@commerce.gov.dz

Site web:

www.commerce.gov.dz





## 3 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Quecherchez-vous

### Qu'est-ce qui est prévu

A qui

- > 50% des frais d'élaboration du diagnostic export et création de cellules export internes.
- > Prise en charge (entre 10, 25 et 50%) des frais de prospection des marchés extérieurs et l'implantation initiale d'entités commerciales à l'étranger.
- > Prise en charge (entre 25 et 50%) des frais liés à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs, à l'amélioration, l'édition et diffusion des produits/services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.
- > Prise en charge (entre 10, 50 et 100%) des frais de création de labels, de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation, de réalisation des médailles et décorations attribuées au primo exportateurs et de récompenses pour des travaux universitaires ayant contribués à la promotion des exportations HH.

Fiscalité

- > Exonération en matière d'impôts directs et taxes assimilées:
- Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP),
- Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS).

Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI) Email : contact\_dgi@mf.gov.dz Site Web: www.mfdgi.gov.dz





# 03 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Quecherchez-vous

Qu'est-ce qui est prévu

A qui

Pour l'IBS, les exonérations sont octroyées au prorata du chiffre d'affaires réalisé en devises et demeurent subordonnées à la présentation par l'intéressé aux services fiscaux compétents, d'un document attestant du versement de ces recettes auprès d'une banque domiciliée en Algérie.

- >Exonérationenmatièredetaxessurlechiffre d'affaires :
- Taxe sur la valeurajoutée sur les opérations de vente réalisées à l'exportation,
- · Achat en franchise de TVA
- Restitution de la TVA

PourlaTVA sur les intrants et les marchandises importées, si elle aété déjàpayée, l'exportateur peut en obtenir le remboursement sur présentation de justificatifs (Régime des achats en franchise de TVA).

Facilitations et Régimes Douaniers

- > Principales mesures d'allègement des procédures douanières à l'exportation sont :
- Octroi du circuit vert pour l'exportation des fruits, légumes et autres produits périssables,
- Autorisation d'exportation des produits de terroir fabriqués localement et ne bénéficiant d'aucune subvention en amont.

Service des Douanes (wilaya) Direction Générale des Douanes (DGD) Email: directeurg@douane.gov.dz Site web: www.douane.gov.dz





# 03 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Quecherchez-vous

Qu'est-ce qui est prévu

A qui s'adresser

>Fixationd'undélai maximumde vérification des marchandises :

- Traitement des dossiers d'exportation interviennedansle même jourpourlesproduits périssableset;
- Ne dépassent pas les 04 jours pour les marchandises non périssables.
- · Examen et le traitement reportés des litiges,
- Réaménagementducontrôleparlescannerau moment de l'embarquement;
- Assouplissement du régime de réapprovisionnementenfranchisedesdroitset taxeset mise enœuvre durégime dudrawback;
- Mise enplaced estructure et d'espaces dédiés à l'exportation.
- > Dédouanement à domicile et la vérification sur site.
- > Admission temporaire d'emballages importés dans le cadre d'une opération commerciale.
- > Statut de l'Opérateur Economique Agrée (OEA).
- > Dédouanement des marchandises exportées dans le cadre de la Vente en consignation.
- > Régimes douaniers économiques tendant à réduire les délais et les frais de dédouanement : le transit, les entrepôtsdedouane, l'admission temporaire pour perfectionnement actif, l'admission temporaire pour perfectionnement passif, le réapprovisionnement en franchise.

Facilitation pour les Foires et Salonsàl'Etranger > Procéduresimplifiéepourleséchantillons destinésàlaparticipationauxfoireset salons à l'étranger (carnet ATA) Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) Email: infos@caci.dz



# 04 PROMOTION DU PRODUIT ET RECHERCHE DE CLIENTS

### Comment

### Que faut-il faire

### A qui s'adresser

de supports

> L'exportateur doit faire connaître ses produits/ services et son entreprise, par l'élaboration dans une première étape d'une brochure. prospectus ou dépliant, dans la langue du pays ciblé.

> L'entreprise doit communiquer dans la langue du pays destinataire.

Agence de communication

Outils de communication

> La visibilité de l'entreprise est un atout majeur de la promotion : l'exportateur doit avoir un Email et éventuellement un Site Web pour être repéré par les clients étrangers.

Cabinet de conseil en informatique

Participation aux foires, salons et expositions à l'étranger

> Il est conseillé à l'exportateur la participation à des foires et salons spécialisés à l'étranger pour faire connaître ses produits/services, en prenant contact avec ALGEX et SAFEX.

(Voir le programme officiel de la

ALGEX Email: info@algex.dz Site web: www.algex.dz

SAFEX

ALGEX

participation de l'Algérie aux foires internationales, expositions spécifiques de produits algériens et salons spécialisés à l'étranger.)

Email: dec@safex-algerie.com Site web: www.safex-algerie.com

Prospection indirecte à l'étranger

> Placement d'offres de produits/services à l'export sur sites commerciaux

Email: info@algex.dz Site web: www.algex.dz

> Accès aux demandes étrangères de mise en relation d'affaires





Que faut-il faire

A qui s'adresser

# Carte d'Agriculteur

Vous pouvez réaliser des opérations d'exportation, dans les cas suivants :

> Agriculteur ou coopérative agricole, détenteur d'un document tenant lieu de registre de commerce (Carte d'agriculture) et vous avez souscris une déclaration d'existence auprès de l'inspection des innôts dont vous relevez.

Carte Professionnelle d'Artisant > Artisan ou coopérative d'artisanat, détenteur d'un document tenant lieu de registre de commerce (Carte professionnelle d'artisan) et vous avez souscris une déclaration d'existence auprès de l'inspection des impôts dont vous relevez.

### Registre du Commerce

> Producteur, fabricant, prestataire de services et commerçants, détenteur d'un registre de commerce,

> Société de commerce international (trader), vous voulez vous spécialiser dans l'activité d'exportation, le CNRC met à votre disposition les quatre codes d'activitéssuivantes:

**701.101**: Exportation de tous les produits agroalimentaires (frais, réfrigérés, surgelés ou congelés).

702.101: Exportation de tous les produits ndustriels manufacturés hors hydrocarbures.
702.102: Exportation de tous produits, hors hydrocarbures, non désignés ailleurs tels que les plantes, produits de la floriculture, d'animaux, etc. Inscription sur le registre de l'agriculture en s'adressant à la Chambre d'Agriculture de Wilaya compétente.

Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) Site web: www.cnagri.dz Email: cna\_alger@yahoo.fr

Inscription auprès de la Chambre d'Artisanat et des Métiers territorialement compétente.

Chambre Nationale de

l'Artisanatetdes Métiers (CNAM) Site web : www.cnam-dz.com Email : cnam artisanat@hotmail.fr

Antennes locales de wilaya du CNRC

Centre National du Registre du Commerce (CNRC) Email : dpn@cnrc.org.dz Site web: www.sidgilcom.cnrc.dz





Que faut-il faire

A qui s'adresser

#### 702,103

- Exportation de tous produits pharmaceutiques et de tous produits et articles destinés à l'emballage des produits pharmaceutiques,
- Exportation de catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales, adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie; hémostatiques stériles pour la chirurgieoul'artdentaireetc.;
- Exportation de:
- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou facteurs sanguins,
- Ciments et autres produits d'obturation dentaire:trousses et boitesàpharmaciegarnies pour soins de première urgence.

Fiscalité

> L'exportateur doit être détenteur d'une carte magnétique comportant le Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

Domiciliation Bancaire

>L'exportateur est soumis à l'obligation de domiciliation préalable de ses opérations d'exportation de biens en vente ferme ou en consignation, ainsique les exportations de services, auprès d'une banque installée en Algérie.

Transitaire

>II estrecommandé de faireappel à un transitaire spécialiste dans l'organisation de transport, le dédouanement export, le chargement, le déchargement de la marchandise et les conditions de livraison

l'obtention du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) en ligne sous l'adresse : https:// nifenligne.mfdgi.gov.dz Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI) Email :

contact\_dgi@mf.gov.dz Site web :www.mfdgi.gov.

Banques commerciales

Union Nationale des

Commissionnaires en Douane Algériens (UNTCA) Site Web: www.untca-dz.org Email: untca@mail.com



DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Que faut-il faire

A qui s'adresser

#### Contrat

> Il est conseillé avant de conclure le contrat avec l'acheteur étranger, de vérifier les Conditions Générales de Vente (CGV), les clauses portant sur le paiement et le prix, le transfert des risques et des coûts, les clauses de contentieux (droit applicable en cas de litige, clause d'arbitrage et tribunal compétent,...),... etc

d'affaires et Conseils Juridiques Centre du Commerce International de Genève(ITC)*Site web:* www.intracen.org

Cabinets d'Avocat

# Certificat d'origine

- > Le certificat d'origine est un document commercial qui peut être demandé par le client pour justifier l'origine de la marchandise et bénéficier les avantages tarifaires. Il existe quatre (04) types de certificats d'origine
- Le certificat de circulation de marchandises EUR1 particulier à l'UE, délivré par la CACI et les CCI de Wilaya, doit être visé par les douanes algériennes.
- Le certificat d'origine spécifique pour les produits exportés vers les pays de la Zone Arabe de Libre Echange (ZALE), délivré par la CACI et les CCI de Wilaya, doit être visé par la CACI.
- Le certificat d'origine particulier à l'Accord Commercial Préférentiel Algéro-Tunisien, délivréparlesservices de la CACI et visé par les services de Douanes.
- Certificat d'origine Formule A qui concerne les autres pays non couverts parles accordspréférentiels

Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) Email : infos@caci.dz Site web : www.caci.dz

48 CCI de Wilaya





Que faut-il faire

A qui s'adresser

Connaissement, LTA, CMR, Bon à Délivrer et Bon de Mise à Quai

- > L'exportateur doit faire accompagner les marchandises à expédier par un document de transport, selon le mode choisi :
- le connaissement maritime (Bill of Lading,)
- la lettre de transport aérien LTA (Air Way Bill)
- la lettre de voiture internationale. CMR (Truck Bill of Lading)
- > Le bon à délivrer indique au client que la marchandise est mise à disposition pour son dédouanement.
- > La mise à quai permet à l'exportateur de déposer sa marchandise dans la zone portuaire ou aéroportuaire en vue de son embarquement

> Pour les produits d'origine animale, l'exportateur doit fournir un certificat sanitaire, délivré par les Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

> Pour les produits agricoles, l'exportateur est tenu de fournir, un certificat phytosanitaire délivré par les Directions des Services Agricoles (DSA) de wilaya relevant du MADRP

(MADRP).

Commissionnaires de transport.

Agent consignataire

Commissionnaire en douane qui établi le Bon de mise à quai, le Chargeur qui signe le bon de mise à quai

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADRP) Direction des Services Vétérinaires Site web :

Direction des Services Agricoles (DSA) de Wilaya

www.minagri.dz

Phytosanitaire

Certificat

Sanitaire et



DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

> L'exportation des dattes bénéficie des avantages du couloir vert. Les contrôles phytosanitaires et douaniers des dattes à l'exportation, peuvent se faire sur site de conditionnement ou aux divers points de sortie (par voie maritime, aérienne et terrestre).

aerienne et terrestre). En cas de conformité du produit, il est délivré à l'exportateur un : • Certificat attestant de la qualité

- phytosanitaire et de la désinsectisation de la datte ;
- Procès verbal de constatation de la conformité du produit;
- Déclaration d'exportation définitive lors du passage au poste frontière.

Assurances

> Il est recommandé de souscrire une police d'assurance crédit à l'export, pour se prémunir contre les risques commerciaux, les risques politiques de non transfert et les risques de catastrophes naturelles

Conditionnement, emballage et étiquetage > L'exportateur doit veiller à ce que ses chargements soient conformes aux normes de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage, selon les exigences du marché ciblé.

Les emballages et palettes en bois doivent être fumigés ou avoir subi un traitement thermique (accompagnés d'un certificat de fumigation : (obligation pour exporter dans l'UE). Direction des Services Agricoles de Wilaya /Direction de la Qualité de Wilaya/Services des Douanes aux postes frontières..

Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) Email : dir com@cagex.dz

dir\_com@cagex.dz Site web: www.cagex.dz

\* Société LAPAL Lotissement 215 Hai Benamar Rte. de Hammadi Khemis Khechna – Alger. \* Sarl EASEY Pal Zone d'activité n° 87 El Kseur – Bejaia \* Société TRANSBOIS

(obligation pour exporter dans l'UE). Arrière port BP 106 Bejaia.





# 06 REALISATION DEL'OPERATION

## Quecherchez-vous

### Que faut-il faire

#### A qui s'adresser

# Déclaration douanière

- > Les personnes habilitées à déclarer la marchandise en détail sont :
- Les commissionnaires en douane,
- Les propriétaires des marchandises ayant obtenu l'autorisation de dédouaner,
- Les transporteurs autorisés.
- > La déclaration douanière doit indiquer le régime douanier à assigner aux marchandises et fait ressortir les éléments requis pour l'application des droits et taxes pour les besoins du contrôle douanier.

Ladite déclaration doit être accompagnée par les documents suivants :

- La facture commerciale domiciliée.
- Le connaissement ou LTA ou lettre de voiture.
- · Le certificat d'origine,
- · La liste de colisage,
- Le registre de commerce,
- · La carte d'identifiant fiscale (NIF)
- Et éventuellement les autorisations et/ou certificats relatifs à certaines marchandises (certificat sanitaire, certificat phytosanitaire, certificat de capture, ...etc.).

Direction Générale des Douanes (DGD) Email :

directeurg@douane.gov.dz Site web: www.douane.gov.dz Service de douane du point de passage





# 06 REALISATION DEL'OPERATION

## Ouecherchez-vous

### Que faut-il faire

### A qui s'adresser

Suivi de 1'acheminement

> Pour le suivi de l'acheminement des marchandises expédiées, l'exportateur fait appel à un Commissionnaire de Transport.

Commissionnaire de transport

Rapatriement du produit de la vente à l'export.

> L'exportateur doit rapatrier la recette provenant de l'exportation dans un délai n'excédant pas trois cent soixante jours (360), à compter www.bank-of-algeria.dz de la date d'expédition pour les biens ou de la date de réalisation pour les services

Banques commerciales Banque d'Algérie Site Web:

Le délai de paiement doit expressément être transcrit dans le contrat commercial.

Lorsque le délai de règlement accordé par l'opérateur/exportateur au client non résident, est compris entre 180 et 360 jours, voire plus, l'opération d'exportation doit être adossée, au préalable, à une assurance-crédit à l'exportation, souscrite auprès de CAGEX.

Banques commerciales Banque d'Algérie Site Web: www.bank-of-algeria.dz

Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) Email: dir com@cagex.dz Site web: www.cagex.dz





# 06 REALISATION DEL'OPERATION

# Quecherchez-vous

### Que faut-il faire

### A qui s'adresser

Rapatriement du produit de la vente à l'export.

- > Dans ce cas de figure, l'opérateur/ exportateur peut prétendre à des avances en dinars sur recettes d'exportation, de la part de la Banque commerciale.
- \* L'exportateur reçoit en termes de rétrocession du produit de la vente, 100% du montant de son contrat qui est réparti comme suit :
- 50% en dinars algériens, à porter sur son « compte dinars exportateur »,
- 50% en devises dont:
- 60% à porter sur son « compte devises personne morale »,
- 40% à porter sur son « compte devises exportateur », pouvant être utilisés librement à sa discrétion et sous sa responsabilité dans le cadre de la promotion de ses exportations.







Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur

RN N°5, Cinq Maisons, El Mohammadia, Alger, Algérie. BP 191, Hacène Badi, El-Harrach, Alger.

> Tél.: + 213 21 521 210 / 521 571 Fax: + 213 21 521 126 / 521 485

> > Web: www.algex.dz Email: info@algex.dz